



HAL
open science

CERDACC - Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERDACC - Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes. 2012, Université de Haute-Alsace - UHA. hceres-02030391

HAL Id: hceres-02030391

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030391v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit
des Accidents Collectifs et des Catastrophes

CERDACC

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Haute-Alsace (UHA)



Janvier 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Unité

Nom de l'unité :	Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes
Acronyme de l'unité :	CERDACC
Label demandé :	EA (renouvellement)
N° actuel :	3992
Nom du directeur (2009-2012) :	M ^{me} Marie-France STEINLE-FEUEBACH
Nom du porteur de projet (2013-2017) :	M ^{me} Marie-France STEINLE-FEUEBACH

Membres du comité d'experts

Président :	M ^{me} Yvonne FLOUR, Paris
Experts :	M. Philippe AUVERGNON, Bordeaux (représentant du CoNRS)
	M ^{me} Edith BLARY-CLEMENT, Lille
	M. Alexis BUGADA, Aix-Marseille
	M ^{me} Vincente FORTIER, Montpellier
	M. Thierry GRANIER, Aix-Marseille
	M ^{me} Valérie MALABAT, Bordeaux (représentante du CNU)
	M ^{me} Anne PELISSIER, Montpellier



| Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Alain BRILLARD, Université de Haute Alsace



Rapport

1 • Introduction

Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée sur le site de l'université de Haute-Alsace à Mulhouse le 5 janvier 2012. Le comité d'experts a rencontré la directrice de l'unité de recherche, accompagnée de onze collègues membres de cette unité.

Le comité a également discuté, à huis clos, avec six doctorants, puis a entendu le président de l'université de Haute-Alsace, M. Alain BRILLARD, et le vice-président recherche de l'université de Haute Alsace, M. Bernard DURAND. Il a ensuite, à huis clos, procédé à une préparation du rapport.

Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'unité de recherche a été créée en 1995 au sein de l'université de Haute Alsace (UHA) à Mulhouse. Elle est l'unique centre de recherche en droit de l'UHA et elle est présente sur trois sites : l'université de Haute Alsace à Mulhouse, l'IUT de Mulhouse et l'IUT de Colmar.

À l'origine, le CERDACC a consacré son activité à la dimension juridique des catastrophes et, plus largement, des accidents collectifs, notamment à la suite de l'accident aérien du mont Sainte-Odile. Le développement du droit à l'UHA conduisant à un enrichissement de l'équipe, le domaine initial de recherche a été étendu en direction de la thématique plus large du risque. C'est ainsi qu'en 2010 le CERDACC est devenu le Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes.

L'activité de recherche du CERDACC s'illustre par la publication régulière des membres de l'équipe dans la thématique en question et par sa diffusion au moyen de deux revues électroniques, l'une à destination du grand public, le *Journal des accidents et des catastrophes* (JAC), l'autre plus fondamentale, *Risques : études et observations* (RISEO). Le CERDACC organise également régulièrement des journées de recherche sur ses trois sites.

Équipe de Direction :

Elle est composée d'une directrice, Mme Marie-France STEINLE-FEUEBACH, d'un directeur-adjoint pour le site de Mulhouse, M. Bertrand PAUVERT, et d'un directeur-adjoint pour le site de Colmar, M. Hervé ARBOUSSET.



Effectifs de l'unité :

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de produisants du projet **
N1 : Enseignants-chercheurs	16	19	16
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
N3 : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	0	0	0
N4 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	0,5	0,5	
N5 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
N6 : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
N7 : Doctorants	12		
N8 : Thèses soutenues	1		
N9 : Nombre d'HDR soutenues	3		
N10 : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	11***	
TOTAL N1 à N7	28,5	19,5	16

* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

** Nombre de producteurs de la période [1^{er} janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.

*** Trois soutenances sont prévues d'ici à 2013.



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité :

Le CERDACC est une unité de recherche active qui a su se singulariser en travaillant sur une thématique originale. Cette stratégie s'est révélée payante, puisqu'elle lui a permis de s'imposer dans le paysage de la recherche juridique en France. Par la suite, elle a su aussi élargir sa problématique afin d'intégrer de nouveaux et jeunes chercheurs arrivant à l'université de Haute Alsace. Ce renouvellement est susceptible d'accroître l'attractivité du CERDACC, ce que l'on mesure déjà par l'augmentation du nombre de doctorants. Toutefois, il existe un vrai danger de dilution du projet scientifique. La notion de risque, choisie pour son caractère fédérateur, est d'actualité, mais elle est largement exploitée. L'unité doit donc veiller à préserver sa spécificité et la cohérence des thèmes abordés afin de ne pas perdre son identité.

Points forts et opportunités :

Le renforcement de l'équipe du CERDACC est un atout majeur pour le développement de la recherche, d'autant que la cohésion semble bonne entre les membres de l'unité, quelle que soit leur génération. À cet aspect quantitatif, s'ajoute un accroissement qualitatif de la production scientifique, qu'il convient d'encourager.

L'existence, à l'université de Haute Alsace, d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Risque », dont l'animation vient d'être confiée au CERDACC, constitue une occasion à saisir avec détermination. Une meilleure intégration dans l'université et dans l'environnement local devrait pouvoir en résulter. D'autres projets de collaboration, notamment avec l'université Lyon 3, peuvent contribuer à améliorer le rayonnement national.

Points à améliorer et risques :

Le projet de recherche doit être affiné de façon à éviter le risque de dilution et de perte d'identification de l'équipe. Le CERDACC doit maintenir sa singularité en concentrant ses efforts sur des thématiques spécifiques liées à son axe historique, à son implantation locale et à ses relations avec les milieux socio-économiques. À cette fin, un effort doit être fait pour le développement des relations européennes et internationales.

À l'égard des doctorants, le CERDACC doit, en liaison avec les instances de direction de l'université, clarifier sa position, tant en regard de l'École doctorale (ED) de Haute Alsace que de l'ED de droit de Strasbourg.

Recommandations :

Il convient de veiller à maintenir la cohérence du CERDACC. L'ampleur prise par l'unité impose un effort de délimitation de la recherche, déjà en partie effectuée, mais perfectible. Par exemple, centrer la thématique sur la notion de risques collectifs permettrait de maintenir une spécificité au projet scientifique.

Le projet de recherche du CERDACC étant ambitieux, l'unité gagnerait sans doute à se rapprocher de la Fédération de recherche en droit de l'université de Strasbourg, ce qui lui permettrait de collaborer avec des chercheurs compétents dans les matières qui lui font défaut, et de sortir de son isolement.

S'agissant de la production scientifique proprement dite, il faut veiller à ce que l'attention portée à la diffusion de l'information auprès du grand public ne le soit pas au détriment d'une recherche plus fondamentale.

De manière plus générale, l'unité doit redoubler d'efforts pour développer son rayonnement. Les liens avec les milieux socio-professionnels pourraient être institutionnalisés, l'ouverture européenne et internationale devrait devenir une priorité, ne serait-ce que pour mettre en adéquation l'activité du CERDACC avec son intitulé de « centre européen ».



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le CERDACC a choisi de se placer sur une thématique originale, les accidents collectifs et les catastrophes, peu étudiée par ailleurs en France, et a apporté une contribution importante à cette étude transversale de toutes les conséquences juridiques découlant des accidents collectifs. Par ses travaux, le CERDACC a participé à l'émergence d'un droit des catastrophes à vocation indemnitaire et préventive. Cette délimitation stricte des frontières de la recherche, associée à l'ancienneté de ce positionnement, a permis à l'unité d'acquérir une notoriété certaine.

La production scientifique sur laquelle s'est développée cette notoriété est quantitativement importante et emprunte les vecteurs de diffusion classiques, comme des revues nationales à comité de lecture, la rédaction d'ouvrages individuels ou collectifs, l'organisation de journées d'étude, la participation à des groupes de travail (Parlement, Ministères, INAVEM...), mais aussi des vecteurs de diffusion propres au CERDACC, le JAC (*Journal des Accidents et des Catastrophes*), destiné au grand public, et RISEO (*Risques : études et observations*), revue à vocation scientifique, tous deux diffusés via internet. On observe, néanmoins, une qualité inégale de la production, tant à l'égard de la pertinence des sujets abordés, parfois éloignés de la thématique initiale, qu'à l'égard de la qualité scientifique. Il faut toutefois noter que le renforcement de l'unité, notamment la production de la jeune génération, tend à réhausser la qualité de la production.

Appréciation sur l'intégration de l'unité dans son environnement :

Le CERDACC bénéficie d'une bonne intégration socio-économique au niveau local. Au fil du temps, des relations se sont nouées avec certaines professions comme les magistrats, les experts, les experts-comptables, etc. ainsi qu'avec des institutions locales, ces liens restant informels sans que leur pérennité semble devoir être compromise. Au niveau national, ces relations existent, notamment avec l'École Nationale de la magistrature, mais se font plus ténues.

De la même façon, des efforts sont menés pour collaborer avec des unités de recherche locales, notamment grâce à la mise en place d'un GIS consacré à l'étude du risque qui a vocation à être dirigé par le CERDACC ; mais l'implication dans ce projet semble faible à l'heure actuelle.

Quant aux relations avec d'autres équipes de recherche travaillant sur des thématiques connexes, s'il y en a eu en France, elles sont restées tout à fait ponctuelles, tandis qu'à l'étranger, elles sont presque inexistantes.

Enfin, on peut regretter que, compte tenu de la proximité géographique, aucun lien ne soit apparemment développé avec les équipes de recherche de l'université de Strasbourg et, en particulier, avec la Fédération de recherche, ce qui permettrait sans doute d'apporter au CERDACC des compétences complémentaires lui permettant de développer ses thèmes de recherche. On peut penser, en particulier, au droit européen, peu étudié par l'équipe mulhousienne.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'unité de recherche :

En se maintenant sur une thématique ciblée, le CERDACC a su attirer des enseignants-chercheurs souhaitant apporter leur contribution à la recherche projetée. Les trois recrutements réalisés en 2011, dont deux par mutation, en témoignent. En revanche, les doctorants viennent essentiellement de la ville, au plus de la région, ce qui est un indice du peu d'attractivité de l'unité pour ce qui concerne la direction de thèses.

Au niveau national, la conclusion de contrats avec le GIP « Droit & Justice », en collaboration avec l'université Montpellier I en 2009 sur la réparation des dommages, en 2012 sur la judiciarisation des grandes catastrophes, montre un certain rayonnement de l'unité sur sa thématique. En revanche, on ne relève quasiment aucun indicateur de rayonnement et d'attractivité de l'unité sur les plans européen et international. Il y a là une carence majeure de l'unité de recherche qui a choisi d'aborder une thématique dépassant les frontières nationales sans se donner les moyens de développer des projets à vocation européenne et internationale. On le regrette d'autant plus, compte tenu de la localisation géographique de l'unité et de la modification de son appellation en « Centre Européen de recherche ».



Appréciation sur la gouvernance et la vie de l'unité :

Malgré une organisation essentiellement informelle, le CERDACC est une unité qui semble bien soudée. Ses membres historiques ont su accueillir les jeunes chercheurs, en particulier en élargissant les thèmes de recherche de façon à exploiter les compétences de chacun. On perçoit une volonté de la direction de permettre à tous les chercheurs de trouver leur place dans l'unité. Chaque membre est appelé à participer aux revues numériques du CERDACC ainsi qu'aux journées d'études qu'il organise. De même, les projets portés par les nouveaux membres sont soutenus. Il serait peut être souhaitable que, compte tenu de ce renforcement et de ce rajeunissement de l'unité, les plus jeunes des enseignants-chercheurs puissent prendre des responsabilités dans le pilotage.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Depuis quelques années, les travaux du CERDACC tendent à se diversifier, gagnant de manière plus générale la thématique du risque, notamment en raison du renforcement de l'unité. Cet élargissement du domaine de la recherche est tout à la fois une chance et un risque pour l'unité de recherche. En effet, bien identifié sur le champ des accidents collectifs, le CERDACC risque de perdre sa singularité en œuvrant dans un domaine largement étudié comme celui du risque. C'est un défi pour cette équipe renforcée, en particulier pour la jeune génération, de parvenir à aborder la thématique du risque sous un angle à la fois original et conforme aux qualités ayant permis au CERDACC de se singulariser.

On constate à cet égard certaines insuffisances : hormis l'axe historique bien identifié, les deux nouveaux axes de recherche proposés révèlent un certain manque de consistance. L'axe concernant la protection des personnes, des structures et des risques, qui doit conduire à une étude transfrontalière de la prévention des risques, semble peu réalisable compte tenu de la faiblesse des liens européens et internationaux développés par le CERDACC. Également, l'étude sur le droit à la sécurité qu'il se propose de réaliser, particulièrement ambitieuse, ne semble être qu'imparfaitement cernée.

Concernant l'axe de recherche intitulé « Risques et entreprises », si son origine est louable car il répond au souci d'intégrer les nouveaux membres de l'unité et d'ouvrir sur des thèmes abordés par un nouveau master 2 « Ingénierie Juridique de l'Entreprise et Développement durable », son contenu reste flou et risque de conduire à une perte d'identité de l'unité. Un travail de délimitation et de spécialisation de ce dernier axe doit être réalisé ; il pourrait passer par la concentration de la recherche sur le risque collectif ou même sur des thématiques plus spécifiques, justifiées par l'implantation locale et les relations socio-économiques, comme le nucléaire ou l'aéronautique.

Appréciation sur l'implication de l'unité dans la formation :

Tous les membres de l'unité sont impliqués dans la formation des étudiants. Alors qu'en 1995, seules deux années de droit étaient proposées à l'UHA, les formations permettent aujourd'hui d'aller jusqu'au doctorat. Le premier doctorant du CERDACC a d'ailleurs été recruté en 2008 en tant que maître de conférences. Les efforts de l'unité ont notamment permis de créer deux spécialités de master 2, en 2005 « Droit de la prévention des risques et responsabilités », et en 2010 « Ingénierie Juridique de l'Entreprise et Développement durable ».

Concernant les doctorants, dont le nombre est en augmentation constante (7 en 2008, 13 en 2011), il convient d'attirer l'attention sur une situation particulièrement inconfortable pour eux, qui doit trouver une solution. Les doctorants sont bien accueillis au sein de l'unité de recherche, qui leur offre des possibilités de publication et projette d'organiser des séminaires de formation. Ils semblent également assistés, de manière informelle, dans la recherche de financement, notamment de conventions CIFRE. Il faut, toutefois, relever que la grande majorité d'entre eux ne bénéficie d'aucun financement, et ne reçoit aucun soutien financier de l'unité, ce qui permettrait par exemple aux étudiants d'assister à des colloques. Cette situation tient à l'absence de définition de la place du CERDACC dans l'École doctorale de Strasbourg. À ce jour, aucun doctorant n'a bénéficié de contrat doctoral. Les doctorants ne sont pas convoqués aux formations organisées par cette École doctorale, dont ils font pourtant partie. Ils ne sont pas non plus impliqués dans l'École doctorale pluridisciplinaire de l'UHA. Ils sont par conséquent très isolés. Une clarification doit impérativement intervenir à cet égard, afin que les doctorants puissent conduire leurs recherches sereinement.



4 • Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2011-2012, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités).

Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des quatre critères définis par l'AERES. Elle a été accompagnée d'une appréciation d'ensemble.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport (et, le cas échéant ses équipes internes) a (ont) obtenu l'appréciation d'ensemble et les notes suivantes :

Appréciation d'ensemble de l'unité « Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC) » :

Unité dont la production, le rayonnement et le projet sont bons, mais pourraient être améliorés. L'organisation et l'animation sont très bonnes.

Tableau de notation :

C1	C2	C3	C4
Qualité scientifique et production.	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	Gouvernance et vie du laboratoire.	Stratégie et projet scientifique.
B	B	A	B



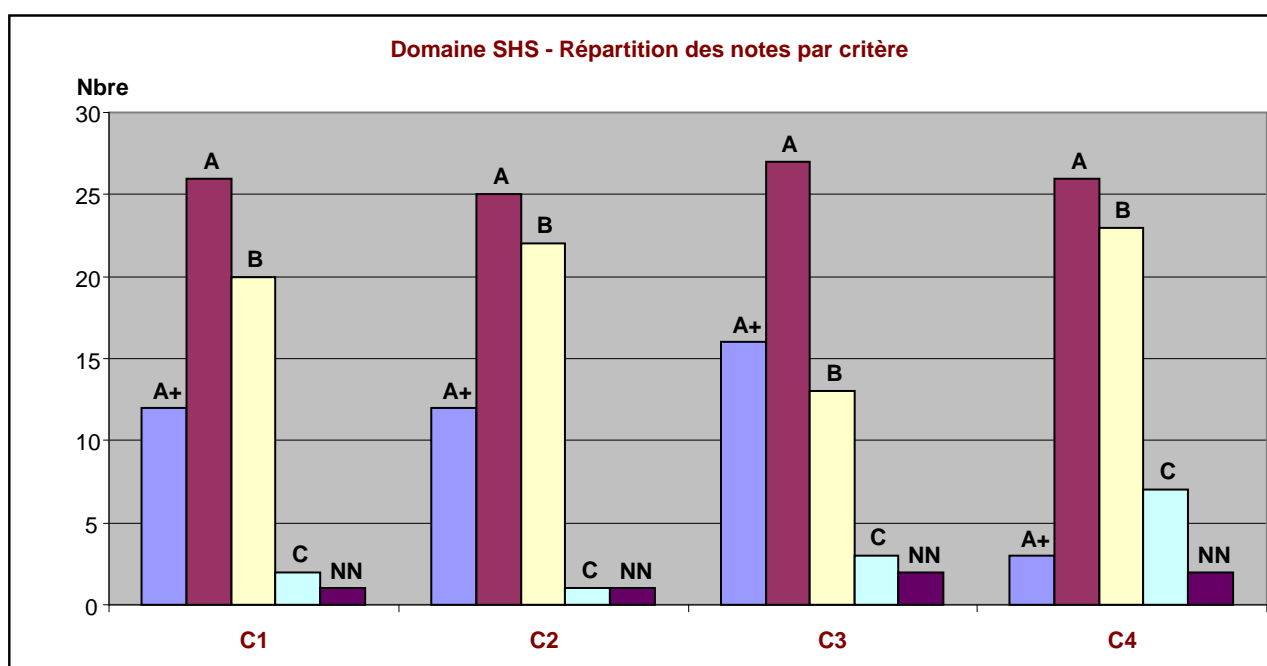
5 • Statistiques par domaines : SHS au 10/05/2012

Notes

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	12	12	16	3
A	26	25	27	26
B	20	22	13	23
C	2	1	3	7
Non noté	1	1	2	2

Pourcentages

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	20%	20%	26%	5%
A	43%	41%	44%	43%
B	33%	36%	21%	38%
C	3%	2%	5%	11%
Non noté	2%	2%	3%	3%





6 • Observations générales des tutelles

Monsieur Pierre GLAUDES,
Directeur des Unités de Recherche

s/c Monsieur le Président
de l'Université de Haute-Alsace

Colmar, le 3 avril 2012

Marie-France STEINLÉ-FUERBACH
Professeur des Facultés de Droit
Directeur
marie-france.feuerbach@uha.fr

Claude LIENHARD
Professeur des Facultés de Droit
Directeur Fondateur du CERDACC
Directeur du JAC
lienhard.claude@wanadoo.fr

Jo LAENGY
Journaliste
Rédacteur en Chef du JAC
jo.laengy@uha.fr

Secrétariat
cerdacc@uha.fr

JAC
Journal des Accidents et des Catastrophes
<http://www.jac.cerdacc.uha.fr/jac>

RISEO
Risques Etudes et Observations
<http://www.riseo.fr>

Objet :

Réponse au rapport d'évaluation du Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC) - EA n° 3992 de l'Université de Haute-Alsace

Monsieur le Directeur,

Le CERDACC remercie le Comité de s'être déplacé sur le site de l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse et de son rapport détaillé. Il souhaite légitimement apporter quelques précisions quant aux éléments figurant dans le rapport.

Le Comité attire l'attention de l'unité sur le danger de la dilution du projet scientifique par l'élargissement de son axe historique à la notion de risque. En réalité, le CERDACC n'a pas cédé à un phénomène de mode en s'intéressant à cette dernière. L'intégration du terme « risque » dans l'acronyme CERDACC ne constitue pas une dilution des thématiques abordées mais, au contraire, une volonté de prendre pleinement pied dans ce champ de recherche qui constituait déjà le terreau du CERDACC. Cette thématique était étudiée au sein du CERDACC bien avant, par exemple au travers de la prévention des catastrophes et accidents collectifs. Dès 2002 le laboratoire avait conclu avec le Ministère de l'Environnement un contrat de recherche dans le cadre du programme « Risque inondation » qui a donné lieu à une recherche sur le thème « Inondations : responsabilités et force majeure ». Depuis, la directrice du CERDACC est associée, comme expert, à plusieurs programmes de recherche de ce Ministère centrés sur le risque.

Il est cependant exact que l'intitulé « Risques & Entreprise » de l'axe 3 était sans doute maladroit et le jour même de la visite du Comité nous avons décidé de le modifier en ajoutant le terme « collectif ». Ainsi, la cohérence est respectée au regard de l'activité réelle du laboratoire centrée sur le risque collectif ainsi qu'en atteste la publication du Professeur David Melloni, pilote de cet axe, au premier numéro de la revue *Riseo* : « Qu'est-ce qu'un risque collectif ? ». Par ailleurs, dans le cadre du projet de recherche sur les

Marie-France STEINLÉ-FEUBACH
Professeur des Facultés de Droit
Directeur
marie-france.feubach@uha.fr

Claude LIENHARD
Professeur des Facultés de Droit
Directeur Fondateur du CERDACC
Directeur du JAC
lienhard.claude@wanadoo.fr

Jo LAENGY
Journaliste
Rédacteur en Chef du JAC
jo.laengy@uha.fr

Secrétariat
cerdacc@uha.fr

JAC
Journal des Accidents et des Catastrophes
<http://www.jac.cerdacc.uha.fr/jac>

RISEO
Risques Etudes et Observations
<http://www.riseo.fr>

nouveaux risques professionnels, un séminaire est prévu sur la dimension collective des risques psychosociaux (harcèlement moral, stress au travail, charge excessive de travail, etc...). Le CERDACC remercie sincèrement le Comité d'avoir attiré son attention sur ce point essentiel.

Le Comité recommande ensuite à l'unité de veiller à ce que l'attention portée à la diffusion de l'information auprès du grand public ne le soit pas au détriment d'une recherche plus fondamentale. Le fait que l'unité possède deux vecteurs de communication propres diffusés par Internet n'empêche en rien la production scientifique fondamentale ainsi que le démontrent les nombreuses publications dans des revues « classiques » à comité de lecture ainsi que les soutenances d'HDR. Le *JAC* est inscrit dans le paysage juridique et judiciaire. La fabrique du droit et sa diffusion évoluent profondément et rapidement. Les moyens de partage des savoirs sont complémentaires et interactifs. Parfois la nouveauté inquiète, mais, c'est souvent à tort.

Le directeur du *JAC*, le Professeur Claude Lienhard, qui occupe, par ailleurs, d'importantes fonctions scientifiques et de réflexions prospectives dans d'autres dispositifs éditoriaux, assure un lien constant entre les différents vecteurs de publication et de recherche du CERDACC. Le *JAC* comme *Riseo* constituent aussi des outils tout à fait adaptés et encore adaptables pour favoriser l'entier investissement de la jeune génération d'enseignant-chercheurs et des doctorants dans le champ de recherche du CERDACC avec une certitude de publication et de référencement de leurs travaux.

La revue *Riseo* est, quant à elle, référencée au *Doctrinal*. Cette revue est lue régulièrement dans une vingtaine de pays (en premier lieu : Belgique, Suisse, Canada, Brésil, Maroc, Tunisie, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Cameroun, Sénégal), des auteurs canadiens et brésiliens y ont écrit. Grâce notamment à la diffusion dans la revue *Riseo* des projets sont en cours avec des praticiens et des universitaires du Brésil et du Canada sur la question du risque environnemental.

Le CERDACC a parfaitement conscience d'une insuffisance en ce qui concerne la dimension européenne et s'efforce d'y remédier notamment par le recrutement cette année d'un maître de conférence avec un profil recherche « Droit communautaire et européen ». En outre, plusieurs contacts ont été pris avec des universitaires et des magistrats d'autres pays européens dans le cadre du contrat de recherche conclu avec le GIP Justice sur la judiciarisation des grandes catastrophes. Cette recherche doit effectivement conduire le CERDACC à affirmer sa dimension européenne.

Marie-France STEINLÉ-FEUEBACH
Professeur des Facultés de Droit
Directeur
marie-france.feuebach@uha.fr

Claude LIENHARD
Professeur des Facultés de Droit
Directeur Fondateur du CERDACC
Directeur du JAC
lienhard.claude@wanadoo.fr

Jo LAENGY
Journaliste
Rédacteur en Chef du JAC
jo.laengy@uha.fr

Secrétariat
cerdacc@uha.fr

JAC
Journal des Accidents et des Catastrophes
<http://www.jac.cerdacc.uha.fr/jac>

RISEO
Risques Etudes et Observations
<http://www.riseo.fr>



Le Comité encourage le CERDACC à se rapprocher de la Fédération de recherche de Strasbourg, et nous le remercions de nous conforter dans cette voie déjà empruntée puisque l'intégration du laboratoire dans cette Fédération est en cours depuis mai 2011. Le CERDACC a répondu positivement à l'invitation du Directeur de la Fédération comme en atteste le compte-rendu de la réunion entre le directoire du Collegium DAS et des collègues de l'Université de Haute-Alsace, en date du 13 mai 2011. A n'en pas douter, tout sera fait pour qu'à l'occasion du rattachement de l'UHA à l'UDS, des connectivités encore plus nombreuses et étroites que par le passé procèdent d'un enrichissement mutuel des réflexions déjà menées en commun.

Le Comité ne peut cependant ignorer que l'entrée effective du laboratoire dans cette Fédération ne relève pas de la seule gouvernance du laboratoire.

Enfin, s'agissant des doctorants, le CERDACC souhaiterait que soit corrigée la remarque selon laquelle ceux-ci ne reçoivent aucun soutien financier du laboratoire pour leur permettre d'assister à des colloques. Cette remarque est inexacte, les doctorants sont régulièrement informés de la tenue des manifestations universitaires et encouragés à participer, voire intervenir, à un colloque ou une journée en lien avec leur thématique de recherche ; le laboratoire a toujours accepté de financer les déplacements de ses doctorants en contrepartie d'un compte-rendu du colloque au JAC.

En ce qui concerne l'Ecole doctorale, la direction du CERDACC a pleinement conscience de la position inconfortable des doctorants et ne cesse de rechercher des solutions notamment par des relations régulières avec l'ED de Strasbourg. Toutefois, là encore, le CERDACC et sa directrice n'ont pas le pouvoir de décision.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus sincères.

Marie-France STEINLE-FEUEBACH
Directeur du CERDACC

